

PHOTO  
RECENTE



## DOSSIER INSCRIPTION ECOLE SUGER MODALITES FINANCIERES ET GENERALES LYCEE SUGER 2022 – 2023

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_ CLASSE \_\_\_\_\_

### MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription d'un élève à SUGER est fonction des places disponibles, de l'étude de son dossier scolaire et du projet éducatif souhaité par ses parents. Nos classes étant peu nombreuses et souvent à effectifs réduits, il est prudent d'effectuer vos démarches très en amont. La session d'inscription débute dès le mois d'octobre de l'année précédant la rentrée scolaire. Les inscriptions sont closes dès que l'effectif des classes est atteint, réinscriptions comprises. Les demandes sont ensuite positionnées sur liste d'attente.

Vous devez nous faire parvenir par courrier (ou le déposer directement auprès du secrétariat de l'école) ce document téléchargeable sur notre site Internet (<https://www.ecole-suger.com/inscrire-ecole-prive-bilingue/>) et complété des éléments suivants :

- La fiche de demande d'inscription dûment complétée, datée et signée
- Les bulletins scolaires des deux années précédentes et ceux de l'année en cours
- Une photocopie du livret de famille
- Deux photos d'identité récentes
- Un document officiel précisant le tuteur légal de l'enfant si nécessaire
- Une copie de la pièce d'identité de l'élève

Le dossier est à adresser à :

**École SUGER**  
8, rue Yves du Manoir – 92420 Vaucresson

Pour toute information : 01 47 41 10 44 ou [accueil@ecole-suger.com](mailto:accueil@ecole-suger.com)

## CONDITIONS FINANCIERES

► **frais administratif ni frais de dossier n'est facturé aux familles.** Tous les dossiers reçus sont étudiés et donnent lieu à un entretien avec les parents et l'enfant.

► Le 1<sup>er</sup> versement qui valide l'inscription est de :

- **400 €** pour les demi-pensionnaires
- **750 €** pour les internes (filles uniquement)

► **Ce 1<sup>er</sup> versement est inclus dans les frais de scolarité.** Néanmoins cette somme reste acquise à l'établissement en cas de désistement éventuel quel qu'en soit le motif sauf décision du Chef d'établissement.

► Les versements mensuels s'effectuent par prélèvement automatique (du 05 septembre 2022 au 05 mai 2023 inclus).

**TABLEAU DES FRAIS DE SCOLARITE DEMI-PENSIONNAIRE**

LYCEE	Frais de scolarité €	Restauration €	Mensualité €
2 <sup>nde</sup> Générale	3 110	1 495	467,20
2 <sup>nde</sup> Générale « Option internationale »	4 150	1 495	582,80
2 <sup>nde</sup> Générale « Option Design et Arts Appliqués »	4 150	1 495	582,80
1 <sup>ère</sup> Générale et STMG	3 710	1 495	533,90
1 <sup>ère</sup> Générale « option internationale »	4 590	1 495	631,70
<b>1<sup>ère</sup> STD2A (Arts Appliqués) – hors contrat</b>	<b>7 150</b>	<b>1 495</b>	<b>916,10</b>
Terminale Générale « option internationale »	4 690	1 495	642,80
Terminale Générale et STMG	3 710	1 495	533,90
<b>Terminale STD2A (Arts Appliqués) – hors contrat</b>	<b>7 150</b>	<b>1 495</b>	<b>916,10</b>

**TABLEAU DES FRAIS DE SCOLARITE INTERNAT FILLES**

LYCEE	Frais de scolarité €	Pension € (4J/semaine)	Restauration € (Petit-déjeuner – déjeuner – goûter – dîner)	Mensualité €
2 <sup>nd</sup> e Générale	3 110	4 200	2 390	994,45
2 <sup>nd</sup> e Générale « Option internationale »	4 150	4 200	2 390	1 110,00
2 <sup>nd</sup> e Générale « Option Design et Arts Appliqués »	4 150	4 200	2 390	1 110,00
1 <sup>ère</sup> Générale et STMG	3 710	4 200	2 390	1 061,10
1 <sup>ère</sup> Générale « option internationale »	4 590	4 200	2 390	1 158,90
<b>1<sup>ère</sup> STD2A (Arts Appliqués) – hors contrat</b>	<b>7 150</b>	<b>4 200</b>	<b>2 390</b>	<b>1 443,30</b>
Terminale Générale et STMG	3 710	4 200	2 390	1 061,10
Terminale Générale « option internationale »	4 690	4 200	2 390	1 170,00
<b>Terminale STD2A (Arts Appliqués) – hors contrat</b>	<b>7 150</b>	<b>4 200</b>	<b>2 390</b>	<b>1 443,30</b>

**Cotisations obligatoires pour tous les élèves sur 9 mois :**

- Transport bus dédié A/R « **Éducation Physique et Sportive** » : 26 € / mois
- **Projet numérique** : Une tablette Apple iPad pro 32 GO attribuée à chaque collégien : 38 € / mois (avec assurance)
- Manuels numériques : 10 € /mois
- Applications numériques – KWYK – Projet Voltaire – Multimaths – Duolingo - etc : 10 € /mois
- Cotisation « Fonds de solidarité » : 11 € / mois – destinée à aider les enfants dont les parents éprouveraient des difficultés financières

**Frais facultatifs :**

- Option Étude dirigée de 17h15 – 18h45 (lundi – mardi – jeudi)

1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>nd</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre
595 €	515 €	485 €

- Option « Équitation » : Inscription directement auprès du Haras de JARDY : 01 47 01 35 80
- Option « foot » : Se renseigner auprès de la direction de SUGER
- Option « First Certificate of Cambridge »: 85 € / mois
- Option « Préparation aux concours d'entrée des écoles de Commerce » : 90 € / mois

## CONDITIONS GENERALES

### A. Conditions d'admission

L'inscription d'un nouvel élève est validée dès réception de la fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée par les deux parents ou représentants légaux accompagnée du paiement des frais d'inscription.

Toute annulation de l'inscription d'un élève après son admission et quel qu'en soit le motif doit être notifiée uniquement et seulement par lettre recommandée avec AR adressée au Chef d'établissement dans les plus brefs délais à :

**ECOLE SUGER**  
8, rue Yves du Manoir – 92420 VAUCRESSON

Dans le cas d'une annulation – et quel qu'en soit le motif – les frais d'inscription restent acquis à l'établissement.

Le remboursement des frais de scolarité est envisageable si l'école est informée de l'annulation de l'inscription par lettre recommandée avec AR dans un délai de 15 jours suivant la rentrée scolaire. Passé ce délai, les frais de scolarité restent acquis à l'établissement.

### B. Conditions de réinscription

Afin de nous permettre d'anticiper l'évolution des effectifs et de prévoir le nombre de places vacantes à proposer aux nouveaux candidats, les formulaires de réinscription sont adressés aux parents le **21 mars 2022**.

Ce formulaire de réinscription devra nous être retourné dûment rempli, daté et signé par les deux parents ou représentants légaux et accompagné du règlement des frais de réinscription au plus tard le **11 avril 2022**. Passé ce délai la place de l'élève au sein de l'établissement sera considérée comme vacante et proposée à tout nouveau candidat désireux de suivre sa scolarité à l'école SUGER. Il n'y a pas de liste d'attente pour les réinscriptions.

Toute annulation d'une réinscription et quel qu'en soit le motif doit être notifiée uniquement et seulement par lettre recommandée avec AR adressée au Chef d'établissement avant le **29 avril 2022** à :

**ECOLE SUGER**  
8, rue Yves du Manoir – 92420 VAUCRESSON

Au-delà de cette date les frais de réinscription seront conservés par l'établissement et les frais de scolarité du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 seront facturés aux familles.

L'établissement restituera les frais de réinscription dans les cas suivants et seulement ceux-ci :

- Inscription dans un établissement public sous réserve d'en avoir informé préalablement l'École SUGER et de justifier que votre demande a bien été enregistrée auprès du Rectorat.
- Refus de redoublement décidé par le conseil de classe de fin d'année. Ce refus doit être notifié par lettre recommandée avec AR au Chef d'établissement dès réception du bulletin.
- Déménagement ou mutation professionnelle justifiés par tous documents officiels lors d'un entretien avec un membre de la direction de l'école.
- Cas de force majeure évoqué lors d'un entretien avec le Chef d'établissement qui, au regard des éléments présentés, proposera sa décision.

#### **C. Autres conditions générales**

▶ Les frais de scolarités sont facturés par trimestre : 05 septembre – 05 décembre - 05 mars et prélevés mensuellement (9 mensualités) pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique.

▶ Les frais d'inscription sont inclus dans les frais de scolarité

Les facturations comprennent :

- Les frais de scolarité
- Les frais de restauration
- Les frais de pension pour les élèves internes
- Les frais d'équipements numériques pour les classes de seconde
- Les frais de transport scolaire pour les cours d'Éducation Physique
- La cotisation destinée au « Fonds de solidarité »

L'inscription à l'internat ne peut être annulée en cours d'année. Néanmoins, si vous souhaitez effectuer un changement vers le régime de demi-pension, celui-ci ne peut se faire qu'en fin de trimestre. Il est impératif d'adresser votre demande par courrier recommandé avec AR au Chef d'établissement en exposant précisément les raisons qui motivent cette démarche. Tout changement sera subordonné à la décision du Chef d'établissement.

Lorsqu'un élève s'inscrit en cours d'année, les frais de scolarité sont calculés au prorata temporis.

Dans le cas où plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits dans l'établissement, une réduction « famille » est automatiquement appliquée sur les frais de scolarité de chaque enfant (10% pour 2 enfants, 20% pour 3 enfants, 25% pour 4 enfants).

Si les échéances de paiement des frais de scolarité ne sont pas – ou ne peuvent pas être respectées - et sauf en avoir préalablement informé le Chef d'établissement lors d'un entretien, tout retard de paiement portera intérêt au taux légal. Tous les frais de recouvrement nécessaires à engager, et quels qu'ils soient, seront intégralement à la charge des familles.

Au-delà d'un délai d'un mois et si le (les) rappel(s) de l'établissement reste(nt) sans réponse, l'élève perdra sa place et ne sera plus autorisé à suivre les cours.

Il en va de même pour toutes sorties pédagogiques facturées aux parents et notamment les voyages scolaires tant en France qu'à l'étranger auxquels les parents souhaitent que leurs enfants participent. Toute inscription à un voyage scolaire et dès la signature de contrat avec un prestataire (compagnie aérienne, structure d'hébergement...) sera intégralement facturée aux familles. Compte tenu des contraintes budgétaires permettant d'obtenir les meilleurs tarifs aucun désistement, et quel qu'en soit le motif, ne pourra faire l'objet d'un remboursement même partiel.

*Nous attestons avoir lu intégralement ce document et en acceptons sans réserve toutes les conditions*

A

le \_\_\_\_\_ 202

*Signatures des 2 parents ou des responsables légaux précédées de la mention manuscrite « bon pour accord et engagement de paiement »*



## Information administrative

(A remettre complétée et signée)

LYCEE SUGER Année Scolaire 2022 – 2023

### Renseignements Élève

Nom de l'élève \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

@ Personnel \_\_\_\_\_ Mobile \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Sexe : Garçon / Fille Nationalité \_\_\_\_\_

Langue maternelle \_\_\_\_\_ Autres langues parlées \_\_\_\_\_

Situation parentale  Mariés  Pacsés  Divorcés  Séparés  Célibataire  Veuf  Veuve

L'élève réside chez  Ses parents  Sa mère  Son père  Autre précisez \_\_\_\_\_

Établissement précédent \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

Public  Privé sous contrat  Privé hors contrat

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Nom du (de la) Directeur(trice) \_\_\_\_\_

Langue principale de scolarisation  Français  Anglais  Autre \_\_\_\_\_

Autres langues étudiées \_\_\_\_\_

L'élève a-t-il vécu dans un (des) pays étranger(s) ? \_\_\_\_\_

Éléments spécifiques que vous souhaitez porter à notre connaissance :

Exposez brièvement les raisons qui motivent le changement d'établissement

### Scolarité antérieure des 3 dernières années

Années	Établissement	Classe	Ville / Pays
2021 - 2022			
2020 - 2021			
2019 - 2020			

### Renseignements Parents / Tuteurs

(Merci d'apporter un soin particulier à la lisibilité de ces informations)

Père  Tuteur

Nom \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

 Fixe \_\_\_\_\_  Mobile \_\_\_\_\_ Professionnel \_\_\_\_\_

@ Personnel \_\_\_\_\_ Professionnel \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Langues parlées \_\_\_\_\_

Mère     Tutrice

Nom \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

 Fixe \_\_\_\_\_  Mobile \_\_\_\_\_ Professionnel \_\_\_\_\_

@ Personnel \_\_\_\_\_ Professionnel \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Langues parlées \_\_\_\_\_

### Renseignements Frère(s) / Sœur(s)

Nom	Prénom	Age	Classe	Établissement fréquenté

**Choix de la classe souhaitée par les parents**

Interne

Demi-pensionnaire

**Seconde Générale**    Langues : LV1 anglais    LV2  espagnol     allemand     autre CNED : \_\_\_\_\_

Projet à choisir (classer les vœux de 1 à 4) :

Sciences et numérique

Cinéma et audiovisuel

Design et arts appliqués

Option Internationale (un bon niveau d'anglais est requis)

Première Internationale

Première générale  Langues : LV1 anglais LV2  espagnol  allemand  autre CNED : \_\_\_\_\_

Choisir 1 trinôme de spécialités parmi les 7 proposés à SUGER

- Mathématiques / Physique-Chimie / SVT
- Mathématiques / Physique -Chimie / SES
- Mathématiques / Physique -Chimie / NSI (CNED)
- Mathématiques / SES / Géopolitique
- Anglais / SES / Géopolitique
- Anglais / Mathématiques / Géopolitique
- Anglais / Mathématiques / SES

Première technologique  Langues : LV1 anglais LV2  espagnol  allemand  autre CNED : \_\_\_\_\_

1<sup>ère</sup> STMG  1<sup>ère</sup> STD2A

Option « cinéma-audiovisuel pour les classes de 1ères

Terminale Internationale

Terminale générale  Langues : LV1 anglais LV2  espagnol  allemand  autre CNED : \_\_\_\_\_

Choisir 1 binôme de spécialités

- Mathématiques / Physique-Chimie
- Mathématiques / SVT
- Mathématiques / NSI (CNED)
- Physique-Chimie / SVT
- SES / Géopolitique
- Anglais / Géopolitique
- SES / Anglais
- SES / Mathématiques
- Mathématiques / Géopolitique
- Mathématiques / Anglais

Terminale technologique  Langues : LV1 anglais LV2  espagnol  allemand  autre CNED : \_\_\_\_\_

TSTMG  Option Mercatique  Option Gestion – Finance  TSTD2A

- Option Études dirigées
- Option préparation au « First Certificate of Cambridge »
- Option préparation aux « Concours d'entrée des Écoles de Commerce »
- Option Équitation

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 202 \_\_\_\_\_  
Signatures des 2 parents ou des responsables légaux



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
<b>30066</b>	<b>10103</b>	<b>00010065602</b>	<b>07</b>	<b>EUR</b>

**CIC CORBEIL ESSONNES**

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
<b>FR76</b>	<b>3006</b>	<b>6101</b>	<b>0300</b>	<b>0100</b>	<b>6560</b>	<b>207</b>

BIC (Bank Identifier Code)  
**CMCIFRPP**

**Domiciliation**

CIC CORBEIL ESSONNES  
5 PLACE DU COMTE HAYMON  
91100 CORBEIL ESSONNES  
Tél : 08-20-02-56-06

**Titulaire du compte (Account Owner)**

SUGER  
8 RUE YVES DU MANOIR  
92420 VAUCRESSON

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
<b>30066</b>	<b>10103</b>	<b>00010065602</b>	<b>07</b>	<b>EUR</b>

**CIC CORBEIL ESSONNES**

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
<b>FR76</b>	<b>3006</b>	<b>6101</b>	<b>0300</b>	<b>0100</b>	<b>6560</b>	<b>207</b>

BIC (Bank Identifier Code)  
**CMCIFRPP**

**Domiciliation**

CIC CORBEIL ESSONNES  
5 PLACE DU COMTE HAYMON  
91100 CORBEIL ESSONNES  
Tél : 08-20-02-56-06

**Titulaire du compte (Account Owner)**

SUGER  
8 RUE YVES DU MANOIR  
92420 VAUCRESSON

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
<b>30066</b>	<b>10103</b>	<b>00010065602</b>	<b>07</b>	<b>EUR</b>

**CIC CORBEIL ESSONNES**

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
<b>FR76</b>	<b>3006</b>	<b>6101</b>	<b>0300</b>	<b>0100</b>	<b>6560</b>	<b>207</b>

BIC (Bank Identifier Code)  
**CMCIFRPP**

**Domiciliation**

CIC CORBEIL ESSONNES  
5 PLACE DU COMTE HAYMON  
91100 CORBEIL ESSONNES  
Tél : 08-20-02-56-06

**Titulaire du compte (Account Owner)**

SUGER  
8 RUE YVES DU MANOIR  
92420 VAUCRESSON

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ





## FICHE ECONOMAT

Année scolaire 2022 – 2023

***Cette fiche valide l'inscription. Elle est à retourner dans les plus brefs délais, datée et signée et accompagnée du chèque du montant des frais d'inscription***

Nous soussignés :

Père / Tuteur : Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Mère / Tutrice : Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Sollicitons l'inscription de notre fille / notre fils : Nom et prénom \_\_\_\_\_

En classe de \_\_\_\_\_ Statut :  Demi-pensionnaire  Interne

Et nous engageons à procéder au règlement des frais de scolarité, de restauration, de transport scolaire, de coopérative et de solidarité ainsi que les frais des options souhaitées selon les modalités suivantes :

- Le 1<sup>er</sup> versement correspondant aux frais d'inscription. Ce versement est inclus dans les frais de scolarité mais reste acquis à l'établissement en cas de désistement
- Les versements mensuels par prélèvement automatique du 05 septembre 2022 au 05 mai 2023

Le règlement de ces frais sera effectué par :

Père et Mère conjointement  Père et mère séparément  Père seul  Mère seule

*(Si père et mère séparément, merci d'indiquer sur papier libre la répartition de ces frais entre chacun des parents, datée et signée et jointe à cette fiche économat).*

Tiers (autre particulier, société, structure d'aide à l'enfance, ambassade) Précisez \_\_\_\_\_

*(Dans ce cas merci de joindre une lettre originale d'engagement de prise en charge de ce particulier ou cette entité).*

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signatures obligatoires des 2 parents ou des responsables légaux précédées des mentions manuscrites suivantes :

« Bon pour accord et engagement de paiement »

« Nous déclarons avoir pris connaissance de toutes les clauses des conditions générales et financières et les acceptons sans aucune réserve »



## Mandat de prélèvement SEPA

### Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de Mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au titre du prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA. Nous continuerons à envoyer des ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte, conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée.

Vous n'aurez donc aucune démarche à accomplir auprès de votre banque.

### Votre Nom :

Nom et prénom du débiteur \_\_\_\_\_

### Votre adresse :

Numéro et nom de la rue \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

### Coordonnées de votre compte (joindre un RIB obligatoirement)

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN :

-----

Code international d'identification de votre banque – BIC :

-----

### Créancier

Nom	Ecole Suger
Identifiant ICS	FR 38 ZZZ 435147
Numéro et nom de la rue	8, rue Yves du Manoir
Code postal	92420 Vaucresson
Ville	Vaucresson

### Type de paiement

Paiement récurrent / répétitif  Paiement ponctuel

Signé à (Lieu) : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature(s)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Ecole Suger à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Ecole Suger. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre Banque.

## FICHE D'URGENCE - Année scolaire 2022 – 2023

### Identité de l'élève

Nom de l'élève \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Sexe : Garçon / Fille Nationalité \_\_\_\_\_

L'élève réside chez  Ses parents  Sa mère  Son père  Autre précisez \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone mobile de l'élève \_\_\_\_\_

Statut de l'élève  Interne  Demi-pensionnaire

### Renseignements Parents / Tuteurs

Père  Tuteur

Nom \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

 Fixe \_\_\_\_\_  Mobile \_\_\_\_\_  Professionnel \_\_\_\_\_

@ Personnel \_\_\_\_\_ Professionnel \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

N° et adresse du centre de sécurité sociale \_\_\_\_\_

Nom et adresse de votre mutuelle \_\_\_\_\_

N° de contrat \_\_\_\_\_

Mère     Tutrice

Nom \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

 Fixe \_\_\_\_\_ Mobile \_\_\_\_\_ Professionnel \_\_\_\_\_

@ Personnel \_\_\_\_\_ Professionnel \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

N° et adresse du centre de sécurité sociale \_\_\_\_\_

Nom et adresse de votre mutuelle \_\_\_\_\_

N° de contrat \_\_\_\_\_

### Informations complémentaires

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est aussitôt avertie par l'établissement. Un élève mineur ne peut sortir de qu'accompagné de sa famille ou pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Date du dernier rappel antitétanique \_\_\_\_\_ (**Joindre photocopie du carnet de vaccination**)

Nom, adresse et N° de téléphone du médecin traitant \_\_\_\_\_

Informations utiles (allergies, traitements en cours, suivi médical, précautions à prendre ...)

**Si l'enfant suit un traitement, ses médicaments et l'ordonnance correspondante doivent être déposés au secrétariat pour les demi-pensionnaires et auprès de la directrice de l'internat pour les élèves internes.**

Si l'enfant souffre d'allergies alimentaires et prend ses repas au self, nous déchargeons de toute responsabilité l'Ecole SUGER ainsi que la société de restauration assurant la préparation et le service des repas.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

*Signatures obligatoires des 2 parents ou des responsables légaux*